



Rapport sur le rendement 2021-2022

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Déclaration de responsabilité

Le présent rapport illustre le rendement du Bureau du vérificateur général pour l'exercice clos le 31 mars 2022. Il a été préparé sous ma direction. Je suis responsable des résultats obtenus, du choix des indicateurs de rendement et de la présentation de l'information sur le rendement.

Ce rapport présente un tableau complet du rendement réel du bureau. Il comprend des estimations et des énoncés interprétatifs qui représentent le meilleur jugement de la direction. Les indicateurs de rendement présentés sont compatibles avec la mission, les buts et les objectifs du bureau, et ils mettent l'accent sur des aspects essentiels pour comprendre le rendement du bureau.

Il m'incombe de m'assurer que l'information sur le rendement du bureau est mesurée avec exactitude et en temps opportun. S'il y a lieu, les limites importantes de la fiabilité des données sur le rendement ont été définies et expliquées.

Ce rapport sur le rendement a été préparé en suivant les lignes directrices établies dans l'énoncé de pratiques recommandées 2 (PR-2) pour les rapports publics de performance, lequel est publié par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Le vérificateur général,



Paul Martin, FCPA, FCA

Introduction

La mission du vérificateur général du Nouveau-Brunswick (VGNB) est de *fournir de l'information objective et fiable, en temps opportun, à l'Assemblée législative au sujet du rendement du gouvernement quant à sa prestation de programmes et de services aux citoyens du Nouveau-Brunswick.*

Le présent rapport évalue notre rendement conformément aux indicateurs de rendement liés à notre mission et à notre plan stratégique et exigés par notre loi. Nous croyons que ces indicateurs devraient aider les lecteurs à évaluer la productivité et la qualité de nos travaux.

Veillez consulter l'annexe 1 pour une liste des audits achevés au cours de l'exercice. Nos états financiers annuels audités de 2021-2022 du VGNB sont également inclus dans le présent rapport à l'Annexe 2.

Nos objectifs stratégiques

Notre plan stratégique 2014-2020 (actualisé en juin 2019) comporte les objectifs stratégiques suivants :

1. Sélectionner une combinaison de qualité d'audits de performance et d'états financiers qui apportent la plus grande valeur à l'Assemblée législative et à la population du Nouveau-Brunswick;
2. Offrir un milieu de travail enrichissant pour notre équipe;
3. Accroître le soutien que nous offrons au Comité des comptes publics;
4. Maintenir la sensibilisation du public quant au rôle, aux rapports et au pouvoir du VGNB en vertu de la *Loi sur le vérificateur général*;
5. Maintenir notre responsabilité en Matière de gestion des risques et de Normes professionnelles.

Le vérificateur général présentera un nouveau plan stratégique en 2022-2023.

Stratégie

Notre stratégie d'élaboration du rapport sur le rendement comprend des sondages périodiques auprès des députés de l'Assemblée législative, des entités auditées et de notre personnel pour obtenir leur évaluation et leurs commentaires, ainsi que la préparation de données clés pour être incluses dans le présent rapport de façon cohérente afin d'améliorer la comparabilité au fil des exercices.

Le tableau des indicateurs de rendement présenté dans les pages suivantes fournit des précisions sur les indicateurs de rendement par rapport aux cibles et aux résultats des exercices antérieurs. Une analyse des résultats suit le tableau.

Indicateur de rendement	Lien avec l'objectif stratégique (OS)/ la mission	Cible du bureau 2021-2022	Résultats de l'exercice considéré 2021-2022	Résultats des exercices antérieurs	
1. Perception des députés, déterminée par un sondage	Mission OS 1 OS 3	80 % ou plus	Taux de satisfaction global de 92 % au sondage	2020-2021 2019-2020 2018-2019 2017-2018 2016-2017 2015-2016 2014-2015 2013-2014 2011-2012	91 % 95 % 92 % 99 % 95 % 92 % 90 % 100 % 96 %
2. Perception des entités auditées, déterminée par un sondage	OS 3	80 % ou plus	Taux de satisfaction global de 90 %	2020-2021 2019-2020 2018-2019 2017-2018 2016-2017 2015-2016 2014-2015 2013-2014 2012-2013 2011-2012	95 % 90 % 88 % 97 % 88 % 88 % 84 % 87 % 96 % 92 %
3. Pourcentage des recommandations des audits de performance mises en œuvre	Mission	Dans l'ensemble, mise en œuvre de 100 % de nos recommandations pour notre période de suivi	65 % des recommandations de 2015 à 2019 ont été mises en œuvre (résultats <i>déclarés par les entités</i> combinés aux résultats vérifiés par le VGNB pour certains chapitres de 2015 et de 2017)	2020 2019 2018	81 % des recommandations de 2015, 2016, 2017 et 2018 ont été mises en œuvre 83 % des recommandations de 2015, 2016 et 2017 ont été mises en œuvre 66 % des recommandations de 2014, 2015 et 2016 ont été mises en œuvre
4. Perception des employés, déterminée par un sondage	OS 2	80 % ou plus	77 %	2015-2016 2011-2012	72 % 65 %
5. Achèvement des audits à temps	Mission OS 3	Respect de toutes les dates cibles	Taux de réussite global de 64 %	2020-2021 2019-2020 2018-2019 2017-2018 2016-2017 2015-2016 2014-2015 2013-2014 2012-2013 2011-2012	53 % 63 % 65 % 64 % 69 % 56 % 62 % 44 % 63 % 69 %

6. Utilisation de notre temps en pourcentage consacré aux travaux d'audit	OS 1	<p>Ventilation des heures de travail comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Audits des états financiers et de performance – 65 % • Perfectionnement professionnel et formation – 5 % • Administration et activités de soutien aux audits du bureau – 30 % 	<p>Ventilation des heures de travail comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Audits des états financiers et de performance – 69 %* • Perfectionnement professionnel et formation – 5 % • Administration et activités de soutien aux audits du bureau – 26 % <p>*Pour le 69 %, les heures de travail sont réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Audits d'états financiers – 47 % - Audits de performance – 53 % 	<p>2020-2021 2019-2020 2018-2019 2017-2018 2016-2017 2015-2016 2014-2015 2013-2014 2012-2013 2011-2012</p>	<p>69 %, 3 %, 28 % 70 %, 4 %, 26 % 70 %, 3 %, 27 % 71 %, 4 %, 25 % 71 %, 3 %, 26 % 71 %, 5 %, 24 % 68 %, 5 %, 27 % 69 %, 6 %, 25 % 68 %, 9 %, 23 % 66 %, 8 %, 26 %</p>
7. Coût du personnel lié à nos audits	OS 1	<p>1 950 000 \$: coût annuel approximatif du personnel lié à nos projets d'audit importants, réparti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 45 % – Audits de performance • 20 % – Audit de la Province du Nouveau-Brunswick • 24 % – Audits des organismes de la Couronne • 1 % – Réclamations de frais partagés • 10 % – Préparation du rapport annuel 	<p>1 917 794 \$: coût annuel approximatif du personnel lié à nos projets d'audit importants suivants, réparti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 55 % – Audits de performance • 18 % – Audit de la Province du Nouveau-Brunswick • 17 % – Audits des organismes de la Couronne • 1 % – Réclamations de frais partagés • 9 % – Préparation du rapport annuel 	2020-2021	<p>1 906 570 \$: coût annuel approximatif du personnel lié à nos projets d'audit importants suivants, réparti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 46 % – Audits de performance • 21 % – Audit de la Province du Nouveau-Brunswick • 21 % – Audits des organismes de la Couronne • 1 % – Réclamations de frais partagés • 11 % – Préparation du rapport annuel
8. Nombre de rapports publics	OS 3 OS 4	3 volumes du Rapport du vérificateur général de 2021 publiés à deux dates distinctes	Volumes du Rapport du VG de 2021 – 3	2020 2019 2018 2017 2016 2015 2014 2013 2012	3 3 3 5 4 4 2 2 2
9. Réalisation d'examens de surveillance de la qualité	OS 5	Au moins un examen d'audit financier et un examen d'audit de performance effectué chaque année	100 %	2020-2021	100 %

Mesures de rendement – Points saillants

Sondage auprès des députés

Les résultats de notre sondage auprès des députés qui siègent au Comité des comptes publics montrent un taux de satisfaction de 92 %, soit une hausse de 1 % par rapport au taux de satisfaction de 91 % de l'exercice précédent, ce qui est largement supérieur à notre taux cible de 80 %. Certains commentaires nous enjoignaient de publier nos rapports plus rapidement. Nous en tiendrons compte dans nos travaux futurs. Dans l'ensemble, nos travaux semblent répondre aux besoins des députés.

Sondage auprès des entités auditées

Le taux de satisfaction des entités auditées a diminué pour s'établir à 90 %. Cet indicateur est supérieur à notre taux cible de 80 %. Cette année, les entités vérifiées ont indiqué qu'elles souhaiteraient que notre travail et nos recommandations ajoutent de la valeur à leurs activités. Par ailleurs, les entités auditées voudraient que leur apport soit davantage considéré dans nos rapports. Dans l'ensemble, les ministères et les organismes de la Couronne semblent avoir trouvé nos travaux utiles, et nous tiendrons compte de ces commentaires dans le cadre de nos travaux futurs.

Recommandations des exercices antérieurs

Nous avons été déçus de constater une baisse de 16 % du pourcentage de nos recommandations acceptées et mises en œuvre, lequel atteint 65 %, contre 81 % l'année précédente. Le taux de mise en œuvre de 65 % comprend les mises en œuvre déclarées par les ministères ainsi que les mises en œuvre vérifiées par le VGNB. Dans l'ensemble, nous reconnaissons qu'il peut être difficile pour certains ministères de mettre en œuvre les recommandations de l'année précédente en raison des défis soulevés par la pandémie. Un tableau d'avancement publié sur notre site Web à www.agnb-vgnb.ca montre la rapidité avec laquelle les ministères répondent à nos recommandations. Veuillez consulter notre site Web pour en savoir plus sur la mise en œuvre des recommandations des exercices antérieurs.

Achèvement des audits à temps

L'achèvement des travaux d'audit à temps est encore un aspect problématique. Cette année, l'indicateur affiche une amélioration de 11 %, ce qui demeure bien loin de notre cible de 100 %. Notre petit bureau continue à être mis à l'épreuve en raison des exigences croissantes liées à des questions

complexes dans le cadre d'audits importants. L'une des forces de notre bureau est d'être un fournisseur de services d'audit à faible coût pour le gouvernement. Bien que certains facteurs échappent à notre contrôle, surtout en raison de la pandémie, nous maintenons notre engagement à améliorer ce pourcentage.

Utilisation de notre temps et coût du personnel lié aux audits

Dans l'ensemble, l'utilisation de notre temps et le coût du personnel lié aux audits sont semblables aux cibles et aux exercices antérieurs, tout en présentant quelques différences majeures. L'une des différences les plus notables est l'accroissement du temps et des coûts de personnel consacrés aux audits de performance. L'accroissement du temps consacré aux audits de performance est d'ailleurs un objectif récent de notre bureau, et une amélioration de 10 % est constatée à cet égard. Cela n'est pas surprenant vu l'embauche et la formation de plus d'auditeurs de performance à la suite de l'augmentation du budget de notre bureau. Notre bureau a, dans l'ensemble, consacré moins de temps aux audits d'états financiers, à la préparation de rapports ainsi qu'aux activités liées à l'administration et au soutien. Le temps consacré à la formation et au perfectionnement professionnel a augmenté cette année, ce dont nous sommes heureux, puisque le perfectionnement du personnel est l'une de nos priorités.

Nombre de rapports publics

À la suite des commentaires des parties prenantes obtenus au moyen de sondages et de notre planification stratégique, nous avons maintenu la fréquence accrue des rapports avec au moins deux publications du rapport du VG par année depuis sept ans. La fréquence accrue des rapports demeure un défi pour un petit bureau. Cependant, nous demeurons déterminés à offrir la meilleure valeur à nos parties prenantes et au public et, de ce fait, à maintenir une fréquence de rapports accrue.

Examens internes de surveillance de la qualité

Notre bureau demeure déterminé à produire un travail qui répond aux plus hautes normes de qualité et de reddition de comptes, et nous exécutons plusieurs étapes de vérification de la qualité tout au long de nos processus d'audit. Cet indicateur reflète l'engagement continu de notre bureau envers la qualité et la gestion des risques, et nous sommes heureux de constater que ce travail est pleinement (100 %) réalisé.

Annexe 1

Audits d'états financiers achevés en 2021-2022

Province du Nouveau-Brunswick – Comptes publics – 31 mars 2021

Audits des états financiers d'organismes de la Couronne

- Bureau du curateur public – 31 mars 2021
- Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick – 31 mars 2021
- Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick – 31 décembre 2020
- Gestion provinciale Ltée – 31 mars 2020
- Opportunités Nouveau-Brunswick – 31 mars 2021
- Service Nouveau-Brunswick – 31 mars 2021
- Société de gestion du cannabis – 31 mars 2021
- Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick – 31 mars 2020
- Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick – 31 mars 2021

Audit de réclamation

- Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick – Entente sur le Programme d'aide juridique et les avocats commis d'office

Audits de performance achevés en 2021-2022

Rapport de la vérificatrice générale de 2021 – Publié le 7 octobre 2021

- Facteurs de risque dans la surveillance des organismes de la Couronne – Bureau du Conseil exécutif
- Financement pour la connectivité rurale à Internet – Société de développement régional et Opportunités Nouveau-Brunswick
- Prestations de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick – Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

Rapport du vérificateur général de 2021 – Publié le 24 février 2022

- Pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux des organismes de la Couronne
- Programmes résidentiels d'efficacité énergétique – Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie et Énergie NB
- Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercice antérieurs

Annexe 2

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers du bureau

Nicholson & Beaumont

Comptables professionnels agréés
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au président de l'Assemblée législative :

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats, des flux de trésorerie et de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il revient à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs, et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. De plus :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle. Nous communiquons notamment aux responsables de la gouvernance l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Le 23 juin 2022

**Bureau du vérificateur général
du Nouveau-Brunswick
État de la situation financière
au 31 mars**

	2022		2021	
Actifs financiers				
Petite caisse	200	\$	200	\$
Fonds de roulement (note 4)	98 459		197 460	
Débiteurs	12 897		25 017	
Recouvrements constatés à recevoir	<u>39 256</u>		<u>54 381</u>	
	<u>150 812</u>		<u>277 058</u>	
 Passif				
Créditeurs et charges à payer	80 091		132 870	
Salaires et avantages à payer	<u>138 498</u>		<u>211 791</u>	
	<u>218 589</u>		<u>344 661</u>	
Dette nette	<u>(67 777)</u>		<u>(67 603)</u>	
 Actifs non financiers				
Charges payées d'avance	<u>67 777</u>		<u>67 603</u>	
Excédent accumulé	<u>-</u>	\$	<u>-</u>	\$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

APPROUVÉ AU NOM DU BUREAU :



Vérificateur général

État des résultats
Exercice clos le 31 mars

	2022	2022	2021	
	Budget	Réel	Réel	
Charges				
Services du personnel	3 247 157	\$ 2 919 842	\$ 2 784 963	\$
Autres services	478 300	374 262	464 320	
Fournitures et approvisionnements	9 200	8 354	23 951	
Immobilisations	13 500	48 131	88 461	
	<u>3 748 157</u>	<u>3 350 589</u>	<u>3 361 695</u>	
Recouvrements	<u>(167 000)</u>	<u>(185 737)</u>	<u>(201 617)</u>	
	3 581 157	3 164 852	3 160 078	
Apports du gouvernement (note 3)	<u>(3 581 157)</u>	<u>(3 164 852)</u>	<u>(3 160 078)</u>	
Excédent (déficit) annuel	<u>-</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>	\$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

État de la variation de la dette nette
Exercice clos le 31 mars

	2022	2021	
Dette nette à l'ouverture de l'exercice	(67 603)	\$ (61 125)	\$
Excédent (déficit) annuel	-	-	
Variation nette des charges payées d'avance	<u>(174)</u>	<u>(6 478)</u>	
Dette nette à la clôture de l'exercice	<u>(67 777)</u>	<u>\$ (67 603)</u>	\$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

État des flux de trésorerie
Exercice clos 31 mars

	2022	2021	
Trésorerie et équivalents de trésorerie générés par (utilisés dans) :			
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) annuel	<u>-</u>	<u>\$ -</u>	\$
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement			
Diminution (augmentation) des créances	12 120	(13 372)	
Augmentation des charges payées d'avance	(174)	(6 478)	
Diminution (augmentation) des recouvrements constatés à recevoir	15 125	(1,955)	
Diminution des créditeurs et charges à payer (Diminution) augmentation des salaires et avantages à payer	(52 779)	(68 770)	
	<u>(73 293)</u>	<u>64 240</u>	
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(99 001)	(26 335)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<u>197 660</u>	<u>223 995</u>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>98 659</u>	<u>\$ 197 660</u>	\$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont représentés par :			
Petite caisse	200	\$ 200	\$
Fonds de roulement (note 4)	<u>98 459</u>	<u>197 460</u>	
	<u>98 659</u>	<u>\$ 197 660</u>	\$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2022

1. Nature des activités

Le Bureau du vérificateur général est un bureau de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Comme le bureau est une entité du secteur public, il n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices. Le mandat et les pouvoirs du bureau sont précisés dans la *Loi sur le vérificateur général*.

2. Résumé des principales méthodes comptables

La direction a établi les présents états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

- a) *Classement des actifs* – Les actifs sont classés comme étant financiers ou non financiers. Les actifs financiers sont constitués des éléments d'actif qui pourraient être consacrés à rembourser les dettes existantes ou à financer des activités futures et qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont des actifs acquis, construits ou développés qui ne produisent pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes, mais sont utilisés pour fournir des services, peuvent être consommés dans le cours normal des activités et ne sont pas destinés à être vendus.
- b) *Incertitude de mesure* – La présentation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants déclarés de charges, de recouvrements et d'apports du gouvernement pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ceux présentés.

- c) *Recouvrements* – Le bureau comptabilise les recouvrements de frais professionnels lorsqu'ils sont gagnés, en particulier lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- les services sont rendus;
- il existe une preuve évidente d'une entente;
- les montants sont déterminés ou déterminables;

- La capacité de recouvrement est raisonnablement sûre.
- d) *Taxe de vente harmonisée* – Le bureau ne comptabilise pas la taxe de vente harmonisée (TVH) dans ses états financiers parce que la composante fédérale de la TVH payée est remboursée à la Province du Nouveau-Brunswick et que la Province ne prélève pas la composante provinciale de la TVH auprès de ses propres entités.
- e) *Immobilisations corporelles* – Le bureau a adopté la méthode consistant à passer en charges les biens acquis qui ont une valeur individuelle de 10 000 \$ ou moins. Par conséquent, aucune immobilisation corporelle n'est comptabilisée ou amortie. Comme il est mentionné à la note 5, le gouvernement fournit des locaux sans frais à notre bureau. Le bureau ne comptabilise pas d'actif, d'obligation ou de charge pour ces locaux loués par le gouvernement. Par conséquent, les améliorations apportées aux locaux loués qui sont financées par le bureau sont passées en charges durant l'exercice au cours duquel elles ont lieu à titre de transfert ou d'apport au gouvernement. En 2021-2022, le total des montants passés en charges est nul (2020-2021 = 30 239 \$).
- f) *Trésorerie et équivalents de trésorerie* – La trésorerie et les équivalents de trésorerie consistent en la petite caisse du bureau et le fonds de roulement.

3. Apports du gouvernement

Le bureau est financé par des crédits budgétaires annuels qui sont approuvés par l'Assemblée législative. Le crédit représente les apports du gouvernement utilisés pour payer les charges du bureau. En outre, le gouvernement rembourse certains frais liés aux salaires. Tout crédit non utilisé ne peut être reporté pour utilisation dans des exercices ultérieurs.

	2022	2021
Budget tel qu'approuvé	3 581 157 \$	3 322 000 \$
Crédit non utilisé	416 305	161 922
Apports nets du gouvernement	<u>3 164 852 \$</u>	<u>3 160 078 \$</u>

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie (incluant l'avance du fonds de roulement)

Comme bon nombre d'entités de la Couronne, le bureau n'a pas de compte bancaire distinct; il utilise plutôt le compte bancaire de la Province pour recevoir les fonds et payer les factures. Le montant du fonds de roulement représente le solde net des actifs moins les passifs du bureau. Comme il est mentionné à la note 3, l'excédent ou le déficit à la clôture de l'exercice se périmé et n'est pas reporté aux exercices ultérieurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie	2022	2021
Petite caisse	200 \$	200 \$
Fonds de roulement	98 459	197 460
	<u>98 659 \$</u>	<u>197 660 \$</u>

5. Opérations entre apparentés

Le Bureau du vérificateur général est lié au Gouvernement du Nouveau-Brunswick et à ses ministères et organismes. Les sources de financement du bureau sont constituées du paiement de ses charges par le gouvernement et du recouvrement de certains travaux d'audit effectués. Le bureau recouvre des frais professionnels et effectue certains achats par l'intermédiaire d'autres ministères et organismes du gouvernement dans le cours normal de ses activités.

Le gouvernement fournit au bureau des services de traduction et d'imprimerie et certains services de technologie de l'information dans le cours normal de ses activités, dont les coûts sont comptabilisés dans les présents états financiers selon les montants établis dans des conditions de concurrence normale. Toutefois, le gouvernement fournit des locaux à bureaux, paye les honoraires de l'auditeur externe du bureau et prend à sa charge la quote-part du bureau au titre du coût de l'employeur pour les divers régimes d'avantages sociaux; l'incidence de ces opérations n'a pas été calculée ni comptabilisée dans les présents états financiers.

6. Régimes d'avantages sociaux futurs

- a) *Régime de retraite* – La Province du Nouveau-Brunswick a apporté des modifications au Régime

de pension de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick en 2014. Depuis, l'ancien régime de retraite interentreprises à prestations déterminées a été remplacé par un régime à risques partagés, soit le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB). Depuis le 1^{er} janvier 2014, tous les employés permanents du Bureau du vérificateur général sont tenus de participer à ce régime. Le régime est financé par les cotisations des employés et du gouvernement. Le bureau n'est responsable d'aucun passif non capitalisé du régime de retraite de ses employés. Les coûts et tout actif ou passif du bureau relatifs au régime de retraite ne sont pas inclus dans le budget du bureau, mais sont plutôt comptabilisés par le gouvernement dans ses états financiers.

- b) *Régime d'indemnités de retraite* – Au cours d'exercices antérieurs, la Province du Nouveau-Brunswick a apporté des modifications à son programme d'indemnités de retraite, dans le cadre duquel les membres de la direction et les employés non syndiqués du bureau n'accumulent plus de crédits pour les indemnités de retraite. On a offert aux employés qui participaient à ce programme le choix entre un paiement au lieu d'une indemnité de retraite ou, pour ceux qui avaient plus de cinq années de service, le report du paiement jusqu'à leur départ à la retraite. Les coûts et le passif du bureau relatifs à ce régime au 31 mars 2022 se limitent aux employés qui ont choisi de reporter le paiement jusqu'à leur départ à la retraite. Ces montants ne sont pas inclus dans le budget du bureau, mais sont plutôt comptabilisés par le gouvernement dans ses états financiers.

7. Instruments financiers

Les instruments financiers du bureau sont constitués des créances, des recouvrements constatés à recevoir, du fonds de roulement et des créditeurs et charges à payer. La direction est d'avis que le bureau n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt, de change ou de crédit appréciable provenant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.